



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LVIII)/2  
3 novembre 2022

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION  
Du 7 au 11 novembre 2022  
Yokohama (Japon) (en hybride)

**RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF NON OFFICIEL (GCNO)**

**EN SA TRENTE-SIXIÈME RÉUNION**

**2 novembre 2022**  
**Réunion en visioconférence**



**Trente-sixième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO)  
Réunion en visioconférence du 2 novembre 2022**

**Rapport du Président**

1. La trente-sixième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) s'est tenue en visioconférence le mercredi 2 novembre 2022 à 19 h 00 (heure standard du Japon) sous la présidence de M. Jesse Mahoney (Australie), Président du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Y ont assisté M. Mohammed Nurudeen Iddrisu (Ghana), Vice-président du Conseil; M<sup>me</sup> Anna Tyler (Nouvelle-Zélande), Présidente du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et du Comité de l'industrie forestière (CFI), et Porte-parole du Groupe des consommateurs; M. Björn Merzell (Suède), Président du Comité des finances et de l'administration (CFA); M<sup>me</sup> Siti Syaliza Mustapha (Malaisie), Présidente du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF); M. Jorge Malleu (Pérou), Porte-parole du Groupe des producteurs; M. Yasuyuki Kobayashi (Japon), Représentant du Japon (le gouvernement hôte du siège de l'OIBT) et M<sup>me</sup> Marie Tsunoda (Japon), sa collègue en qualité d'observatrice; et M<sup>me</sup> Sheam Satkuru, Directrice exécutive de l'OIBT (DE) ainsi que d'autres cadres du Secrétariat.
2. Le Président a accepté que la DE présente en son nom l'ordre du jour de la réunion. La DE a souhaité aux membres du GCNO la bienvenue à la réunion.
3. Le GCNO a examiné et adopté l'ordre du jour suivant pour discussions:
  - A. Bref contexte du GCNO:
    - Décision 2(LI);
    - Rapport du GCNO en sa trente-cinquième réunion (1<sup>er</sup> juillet, 26 août et 24 novembre 2021);
    - Observations d'ordre général formulées par des membres du GCNO;
  - B. Compte rendu sur les mesures d'entrée sur le territoire et les modifications des contrôles aux frontières au Japon
  - C. Compte rendu sur la situation de la Covid-19 au Japon
  - D. Modalités de la cinquante-huitième session du CIBT
  - E. Compte rendu sur les préparatifs à la cinquante-huitième session du CIBT
  - F. Situation des Parties à l'Accord
  - G. Situation des contributions au Compte administratif
  - H. Compte rendu sur les Politiques de l'OIBT (CFA)
  - I. Pourvoir les postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil
  - J. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT:
    - Projets, avant-projets et activités [décision 1(LVIII)];
    - Prorogation du Programme de travail biennal 2021-2022 [décision 2(LVIII)]
    - Gestion du Budget administratif [décision 3(LVIII)]
    - Prorogation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT) [décision 4(LVIII)]
  - K. Autres questions

**A. Bref contexte du GCNO**

4. Au cours de ses délibérations, le GCNO a pris note et fait état de la décision 2(LI) et du Rapport du Groupe consultatif non officiel en sa trente-cinquième réunion qui s'est tenue en visioconférence le 1<sup>er</sup> juillet, le 26 août et le 24 novembre 2021, figurant dans le document ITTC(LVII)/2 daté du 26 novembre 2021.

**B. Compte rendu sur les mesures d'entrée sur le territoire et les modifications des contrôles aux frontières au Japon**

5. La DE a indiqué que, tout récemment, le Japon avait assoupli ses mesures de contrôle aux frontières et d'entrée sur le territoire instaurées en raison de la pandémie de Covid-19. Les délégués qui nécessitent habituellement un visa d'entrée au Japon demeurent tenus d'en obtenir un et le Secrétariat

leur a porté assistance à cet effet. La présente session va se tenir en mode hybride, à savoir avec des participants qui y assisteront en présentiel et d'autres en distanciel. À ce jour, 183 participants se sont inscrits à la session, dont 89 y participeront en distanciel. Un total de 20 membres producteurs et de 17 membres consommateurs se sont inscrits à la session.

### **C. Compte rendu sur la situation de la Covid-19 au Japon**

6. La DE a indiqué que le nombre de cas de Covid-19 avait récemment recommencé à augmenter au Japon. Les délégués qui font le déplacement au Japon afin d'assister à la session devront utiliser une application introduite le 1<sup>er</sup> novembre dernier par le Gouvernement du Japon afin de faciliter leur entrée sur le territoire. Les informations relatives à cette exigence seront diffusées à l'ensemble des participants qui se sont inscrits en vue d'assister en personne à la session. Cette application est disponible en anglais et en japonais uniquement, ce qui pourrait poser des difficultés aux participants non anglophones; toutefois, à l'arrivée une assistance devrait être à disposition dans les zones aéroportuaires de l'immigration. Les certificats de vaccination doivent être rédigés en anglais; il est conseillé aux délégués dont le certificat est rédigé dans une autre langue de se munir d'une version traduite et de la mettre en ligne sur l'application accompagnée du certificat original. Pour éviter une quarantaine, l'alternative consiste à être muni d'un certificat de test PCR ayant été effectué dans les 72 heures précédant le départ.
7. La DE a observé que, durant la session du Conseil proprement dite, le Secrétariat prendrait des mesures de précaution, à savoir que des masques seront fournis à l'ensemble des participants et des kits d'auto-test antigénique rapide seront également mis à la disposition des participants qui souhaitent s'auto-tester pour le virus de la Covid-19. La loi ne fait pas obligation de porter un masque dans les espaces publics au Japon, mais les présidents et vice-présidents du Conseil et des Comités devront encourager les participants à porter un masque par respect pour les autres.

### **D. Modalités de la cinquante-huitième session du CIBT**

8. La DE a indiqué que le Groupe consultatif spécial créé par la décision 9(XXXI), qui s'est réuni au début de juillet 2022, a préconisé que le Secrétariat prépare une session en hybride. Les dispositions prises à cet effet seront évoquées au point E. de l'ordre du jour.

### **E. Compte rendu sur les préparatifs à la cinquante-huitième session du CIBT**

9. La DE a indiqué que le calendrier de la session avait été préparé de manière à pouvoir accueillir une session en hybride, en s'inspirant de la formule utilisée précédemment pour les réunions en présentiel, à savoir en prévoyant une salle plénière, des salles pour les Comités et une salle pour le Bureau du Conseil. Un service d'interprétation simultanée sera disponible pour les caucus; seules les salles de réunion informelles et celle du Bureau du Président ne disposeront pas de services d'interprétation. Les salles principales seront toutes équipées du matériel complet nécessaire à la tenue de séances en hybride, y compris celles utilisées par le Groupe des producteurs et le Groupe des consommateurs. Les documents de la session sont pour la plupart disponibles en ligne sur le site web de l'OIBT et les documents en instance le seront au cours des prochains jours.
10. La DE a brièvement expliqué aux participants à la réunion chacun des points à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session du CIBT, comme suit.
11. *1: Ouverture de la session.* Cinq orateurs y interviendront—le Président du Conseil, M. Jesse Mahoney; l'Honorable M. Shinsuke Takei, Ministre délégué du Ministère japonais des affaires étrangères; l'Honorable M. Yamanaka Takeharu, Maire de Yokohama; Son Excellence l'Ambassadeur du Pérou au Japon; et M<sup>me</sup> Sheam Satkuru, Directrice exécutive de l'OIBT.
12. *2: Quorum.* Le Secrétariat fera rapport sur l'existence ou l'absence d'un quorum, selon la nécessité.
13. *3: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.* Ce point est généralement une simple formalité.

14. *4: Rapport sur la composition du Conseil.* L'Angola a adhéré en juillet 2022 à l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, mais n'a pas répondu à l'invitation à assister à la session.
15. *5: Répartition des voix pour la période biennale 2022-2023.* Elle a été précédemment approuvée par le Conseil et restera inchangée à l'exception de l'inclusion de l'Angola, qui n'aura qu'un effet mineur sur le vote, principalement pour l'Afrique, mais aussi pour quelques autres membres producteurs.
16. *6. Admission d'observateurs.* Aucune nouvelle demande d'assister à la session en qualité d'observateur ne nous a été adressée cette année.
17. *7. Déclaration de la Directrice exécutive.* Elle aura une durée d'une quinzaine de minutes.
18. *8. Rapport du Groupe consultatif non officiel.* Il sera programmé pour la première séance du Conseil, ainsi que le veut l'usage. Un projet de rapport devrait être prêt pour être soumis à l'examen du Président du Conseil et de la DE le vendredi 4 novembre.
19. *9: Rapport du Comité de vérification des pouvoirs.* Le Comité de vérification des pouvoirs pourra se réunir à plus d'une reprise au cours de la session et faire rapport quotidiennement au cours de celle-ci, à partir du lundi. La vendredi sera probablement la journée la plus importante pour constituer le quorum permettant que des décisions soient adoptées; toutefois, sachant qu'aucun vote ne sera probablement nécessaire au cours de cette session, la question du quorum ne revêt pas un caractère aussi capital qu'elle ne l'a été lors des sessions des quelques années passées. Il a été clarifié que le rapport sur le quorum serait présenté le premier jour de la session par le Secrétariat sur la base des inscriptions à la session, sous réserve de confirmation des pouvoirs par le Comité de vérification des pouvoirs. Il a par ailleurs été expliqué que les travaux du Comité de vérification des pouvoirs se poursuivraient durant la session, sachant que, en sus des réunions officielles qui se tiendront, les membres seront aussi en mesure de communiquer par courriel.
20. *10: Procédures et modalités.* Ce point comportera une brève description de la nature hybride de la session.
21. *11: Questions relatives à l'article 19 de l'AIBT de 2006.* Ce point sera abordé dès le lundi dans la mesure où le Groupe de travail n'a pas été en mesure de parvenir à une conclusion sur deux questions. Il a préconisé que ces points soient renvoyés au CFA, de sorte que les discussions se poursuivront à cette tribune, si le Conseil y consent.
22. *12: Prorogation de l'AIBT de 2006:* Le Groupe de travail n'a pas été en mesure de formuler des recommandations fermes sur ce point de l'ordre du jour du Conseil. Les co-présidents du Groupe de travail présenteront un rapport, assorti de la recommandation que les discussions sur cette question se poursuivent en séance plénière, avec la possibilité que le Conseil décide de proroger le Groupe de travail pour une (1) année supplémentaire. Le Secrétariat a préparé une simple décision pour accompagner le rapport du Groupe de travail, qui repose sur les discussions de celui-ci. Toutefois, un (1) membre du Groupe de travail a proposé que des modifications substantielles, qui n'avaient pas été discutées, soient apportées à ce projet de décision, mais le Secrétariat a jugé qu'il ne serait pas équitable pour les autres membres du Groupe de travail de transmettre ce projet au GCNO. En conséquence, le projet de décision comprend actuellement son possible titre uniquement, pour discussion à la session du Conseil.
23. *13: Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026.* Dans sa décision portant adoption du Plan d'action stratégique en sa cinquante-septième session, le CIBT a donné instruction au Secrétariat d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources (SMR) et la DE présentera un rapport sur cette stratégie au Conseil. La SMR proposée a été mise au point en étroite collaboration avec la Commission consultative. Si elle fait l'objet d'un accord, le Conseil pourra l'officialiser par une décision ou dans une note incluse dans le rapport de la session. La SMR proposée incorpore les recommandations formulées par la Commission consultative sur la nouvelle architecture financière afin de permettre au Conseil d'examiner l'ensemble des éléments de la stratégie en vue de pouvoir fixer la meilleure voie à suivre.
24. Le principal point de débat sur la SMR pourrait concerner les montants projetés qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action stratégique. Si un consensus est trouvé sur ce point, la SMR pourrait être adoptée comme indiqué ci-dessus. Faute de consensus, le Conseil pourrait demander que l'on procède à des consultations supplémentaires et qu'une SMR soit élaborée avant la prochaine session. Pour moitié environ, la SMR porte sur les fonctions essentielles du Secrétariat, qui peuvent

donc être assurées sans qu'un accord officiel soit trouvé sur la SMR, mais l'absence de consensus sur la stratégie dans sa globalité retarderait la mise en œuvre d'autres parties du Plan d'action stratégique. Le Porte-parole du Groupe des consommateurs a suggéré que les Porte-parole des producteurs et des consommateurs pourraient jouer un rôle s'agissant d'encourager les membres à trouver un consensus sur les montants projetés, ce dans le cadre de négociations si nécessaire. Le Porte-parole des producteurs a indiqué que les montants projetés ne posaient aucun problème aux producteurs, mais qu'ils voulaient que soit envisagée dans le budget provisoire la possibilité de financer des projets déjà approuvés. La DE a indiqué que c'est sur ce point que pourrait se situer le fonds du débat, dans la mesure où inclure des projets déjà approuvés augmenterait le budget global provisoire annuel ciblé pour les contributions volontaires, de 7 millions \$EU à près de 17 millions \$EU, ce qui représente une différence notable.

25. *14: Programme de travail biennal de l'OIBT.* Le Secrétariat (M. Gerhard Breulmann) a indiqué qu'un aperçu global du Programme de travail biennal (PTB) serait présenté et que des présentations additionnelles seraient délivrées devant le Conseil et les Comités sur certaines de ses Activités au titre d'autres points de l'ordre du jour, au nombre desquelles la coopération avec la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et le Programme de bourses.
26. *15: Questions relatives à l'article 15 de l'AIBT de 2006 sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations.* Une présentation sera donnée au Conseil par la DE sur ce point, similaire à celle donnée devant la Commission consultative lors de sa dernière réunion.
27. *16: Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali.* Le solde du Fonds pour le Partenariat de Bali est actuellement d'environ 4 000 \$EU seulement, ce qui nécessitera de convoquer une réunion du Groupe en charge durant la session.
28. *17: Mise en œuvre de la nouvelle architecture financière de l'OIBT.* La DE donnera une présentation au Conseil sur les éléments qui ont été modifiés dans la mise en œuvre de la nouvelle architecture financière et sur les fonds qui ont été levés à ce jour à cet égard. La présentation s'inspirera de celle qui a été donnée à la Commission consultative lors de sa dernière réunion.
29. *18: Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2021-2022.* Le Secrétariat (M. Steven Johnson) a indiqué que l'équipe chargée de préparer ce rapport donnerait une présentation des données recueillies à ce jour et de leur analyse préliminaire. Plusieurs membres n'ont pas encore soumis les données requises et cette présentation sera un moyen de les encourager à communiquer des données et à corriger les éventuelles erreurs. La version définitive de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2021-2022* sera publiée en 2023.
30. *19: Compte rendu sur la coopération entre l'OIBT et la CITES.* The Secrétariat (M. Johnson) a indiqué qu'un compte rendu sur cette Activité du PTB en cours serait donné au Conseil. Depuis plusieurs années, l'OIBT aide ses membres à appliquer les dispositions de la CITES se rapportant aux espèces d'arbres, le plus récemment dans le cadre d'un contrat avec le Secrétariat de la CITES. Le Secrétariat de l'OIBT assistera à la Conférence des Parties (CdP) à la CITES, qui va se tenir la semaine qui suivra la cinquante-huitième session du CIBT. Des propositions de nouvelles inscriptions y seront soumises, au nombre desquelles des essences de bois tropicaux telles que khaya, azélie, ayous, ipé et *Dipteryx*. Alors qu'une décision permanente du Conseil invite les membres à discuter de toute proposition d'inscrire une essence de bois tropical avant de la transmettre à la CITES, aucune notification n'a toutefois été communiquée par l'OIBT à cette occasion. Conformément à une résolution adoptée par la CITES stipulant que celle-ci doit consulter l'OIBT concernant toute proposition d'inscription d'une essence, le Secrétariat a été avisé en juillet des inscriptions proposées et a communiqué ses observations à la mi-septembre, l'échéance fixée; l'OIBT a obtenu un petit nombre de réponses à sa demande que les membres lui communiquent leurs apports et reçu des demandes d'assistance de la part de membres souhaitant prendre position sur les propositions d'inscriptions. Dans ses observations communiquées à la CITES, le Secrétariat s'est dit préoccupé par l'absence de concertation avec certains des principaux pays qui commercialisent les espèces faisant l'objet de propositions d'inscription. Ce point de l'ordre du jour consistera principalement à partager des informations avec les membres du Conseil avant l'ouverture de la CdP à la CITES la semaine qui suivra le CIBT.
31. *20: Rapports des Comités.* Ces rapports seront présentés par leur président respectif le dernier jour de la session (le vendredi).

32. *21: Élection des Président et Vice-président du Conseil pour 2023.* Le Vice-président du CIBT-58, M. Nurudeen, sera nommé Président du prochain CIBT. Les consommateurs proposeront un nouveau Vice-président, qui, selon la convention, sera nommé par le Porte-parole des producteurs.
33. *22: Dates et lieux des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Conseil et sessions associées des Comités.* Afin d'éviter tout éventuel chevauchement avec d'autres rencontres internationales, en particulier la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Secrétariat proposera que la cinquante-neuvième session du CIBT se tienne au début de décembre 2023. Le Viet Nam s'était précédemment dit intéressé pour organiser la session, mais il a informé le Secrétariat qu'il n'était plus désormais en mesure de le faire. Le Secrétariat est en discussion avec un autre membre en Asie comme hôte potentiel. La soixantième session du CIBT, en 2024, se tiendra à Yokohama. Les membres du GCNO se sont dit déçus que le Viet Nam ait retiré son offre d'accueillir la cinquante-neuvième session du CIBT, compte tenu de l'importance de ce pays qui est un acteur majeur du commerce des bois tropicaux. La DE s'est dit espérer qu'un autre hôte potentiel puisse être annoncé au cours la cinquante-huitième session du CIBT, et que la solution de secours pourrait consister à organiser la session à Yokohama, sous réserve de la disponibilité d'un site idoine et du budget nécessaire.
34. *23: Décisions et rapport de la session.* Les projets de décisions sont abordés ci-dessous (au titre du point J de l'ordre du jour).
35. *24: Clôture de la session.* Ce point de l'ordre du jour est généralement bref. La session est escomptée se clore officiellement le vendredi à 14 h 00.
36. Le Secrétariat a préparé le calendrier proposé pour la session. Les inscriptions débuteront le dimanche après-midi, de 14 h 30 à 17 h 00 et seront également ouvertes le lundi à partir de 9 h 00. La séance d'ouverture se tiendra de 10 h 30 à 11 h 00. Elle devrait être normalement suivie d'une séance plénière, mais, s'agissant d'une session en hybride, une pause-café a été prévue pour permettre de réagencer la salle, à la suite de laquelle les caucus se réuniront de 11 h 00 à 12 h 30. La première séance plénière du Conseil se réunira de 16 h 30 à 19 h 00, un horaire plus tardif qu'à l'accoutumée afin de permettre au plus grand nombre possible de participants en ligne d'y assister. La fin de la séance plénière sera suivie d'une réunion du Bureau du Président et d'une réception donnée par le Président à l'hôtel Intercontinental.
37. La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui va se tenir le mardi dans le cadre d'une séance commune des Comités, sera diffusée sur *YouTube*; y interviendront des conférenciers du secteur privé et autres orateurs invités. On s'est efforcé de regrouper durant la période du mardi après-midi les points les plus étroitement en rapport avec les marchés et les économies, tels que la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, la coopération avec la CITES, la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois, des comptes rendus sur l'actualité de l'accès aux marchés et de la certification, ainsi que les avancées réalisées par le projet du Mécanisme de surveillance indépendante du marché que finance l'Union européenne. Après que ces points auront été évoqués (et également durant la séance commune des Comités), le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) donnera une présentation sur un projet d'échelle communautaire dirigé par des femmes que mène l'OIBT au Togo. À cette séance commune seront également présentés le rapport de la dernière réunion du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des projets et avant-projets de l'OIBT ainsi qu'un rapport d'évaluations a posteriori. Le GCNO a accepté que M<sup>me</sup> Tyler préside la séance commune des Comités, à l'exception de la manifestation du GCSC, qui sera présidée par la DE.
38. Les réunions de la Commission de sélection de bourses seront présidées par le Vice-président du Conseil durant la pause déjeuner du mercredi; la Commission a déjà entamé ses travaux en ligne.
39. Des excursions organisées par la Ville de Yokohama à l'intention des participants auront lieu le jeudi entre 11 h 15 et 15 h 00. L'une sera consacrée à la visite d'un bâtiment en bois de plusieurs étages (limitée à 20 participants), une autre à la visite du Jardin Sankei-en et la troisième se déroulera sur la terrasse panoramique de la tour Landmark Tower, où sera évoqué le développement de la ville de Yokohama. Un déjeuner léger sera prévu pour les participants aux excursions.
40. Le Groupe de rédaction du Président à composition non limitée est programmé se réunir le mercredi soir, avec un service d'interprétation simultanée. Il pourrait aussi se réunir le jeudi, le cas échéant. La date limite de remise des décisions et des rapports des Comités est fixée au jeudi soir.

41. Une période d'une demi-heure à une heure chaque matin sera allouée aux caucus pendant toute la durée de la session.
42. Les séances du vendredi commenceront avec les caucus, suivis des séances des Comités pour leur permettre de parachever leur rapport respectif. L'ultime séance plénière se réunira à 12 h 00 pour traiter les points de l'ordre du jour restants. Il a été précisé que des cadres du Secrétariat seraient présents à toutes les réunions des Comités pour assister les présidents et vice-présidents.

#### **F. Situation des Parties à l'Accord**

43. L'adhésion de l'Angola à l'AIBT de 2006 en qualité de nouveau membre producteur africain sera portée à l'attention du Conseil.

#### **G. Situation des contributions au Compte administratif**

44. La DE a donné à la Commission consultative un compte rendu sur la situation des contributions au Compte administratif lors de sa dernière réunion. Le CFA examinera également sa situation.

#### **H. Compte rendu sur les Politiques de l'OIBT (CFA)**

45. La DE a indiqué que les politiques actualisées de l'OIBT se rapportant notamment à la corruption, à la fraude, au harcèlement, au harcèlement sexuel et aux fournisseurs indépendants, seront examinées par le CFA. Certaines de ces politiques avaient été programmées lors du CIBT-57 et fait l'objet d'un accord provisoire, mais que le Conseil avait établi un Groupe de travail à composition non limitée afin de les examiner de manière plus approfondie. La Suède et les États-Unis d'Amérique ont tous deux activement travaillé sur cette question, mais les autres membres n'ont pas manifesté d'intérêt. Le Secrétariat a travaillé avec la Suède et les États-Unis d'Amérique pour peaufiner ces politiques, qui ont été diffusées à l'ensemble des membres en leur demandant de communiquer leurs observations. Les politiques seront de nouveau discutées au sein du CFA au cours de la session et une recommandation pourrait être formulée dans le rapport du CFA à cette session d'incorporer les politiques dans les procédures de l'OIBT.

#### **I. Pourvoir les postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil**

46. Le Secrétariat (M. Gerard Breulmann) a indiqué que plusieurs nominations étaient requises pour pourvoir des postes vacants au sein du Comité de vérification des pouvoirs lors de la cinquante-huitième session du CIBT. Quatre nominations sont en attente de la part du Groupe des consommateurs et deux de la part du Groupe des producteurs; deux nominations ont déjà été communiquées par les producteurs. Des nominations sont requises pour la Commission de sélection des bourses en 2023, ou bien les membres en poste pourraient continuer d'assumer leur fonction. Des nominations sont également requises pour les nouveaux vice-présidents des Comités. Eu égard au Conseil, le Vice-président en fonction, M. Nurudeen, sera nommé Président, et les consommateurs devront proposer un nouveau Vice-président, qui, selon la pratique établie, sera nommé par le Porte-parole des producteurs. Des nominations au CEM-CFI et au CFA sont requises de la part des consommateurs, et de la part des producteurs pour le Comité du reboisement et de la gestion forestière.

#### **J. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT**

47. Le GCNO a examiné les projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT, comme suit:
  - i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LVIII)];
  - ii. Prorogation du Programme de travail biennal 2021-2022 [décision 2(LVIII)];
  - iii. Gestion du Budget administratif [décision 3(LVIII)];
  - iv. Prorogation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT) [décision 4(LVIII)].

Projets, avant-projets et activités [décision 1(LVIII)]:

48. La DE a indiqué que, selon la pratique établie, cette décision donne le détail des activités et projets approuvés et financés par le Conseil et qu'elle sera prête avant la fin de la session. Les consultations avec les donateurs sont en cours et certains projets seront probablement financés lors de la session.

Prorogation du Programme de travail biennal 2021-2022 [décision 2(LVIII)]

49. La DE a informé le GCNO que ce projet de décision était proposé au motif que toutes les Activités du Programme de travail biennal demeureraient pertinentes et que plusieurs étaient encore en cours. Par ailleurs, le projet de décision proposé a pour objet d'aligner le PTB avec la soumission du Budget administratif. Il s'agit là d'un point extrêmement important dans la mesure où certaines Activités du PTB sont financées au moyen du budget de base, qui doit donc correspondre aux propositions indiquées dans le PTB.

Gestion du Budget administratif [décision 3(LVIII)]

50. Ce projet de décision a été préparé par le Secrétariat sur la base des discussions du ressort du Groupe de travail compétent pour former la base des délibérations au sein du Conseil. La proposition capitale de ce projet de décision est de donner au Secrétariat une plus grande flexibilité dans la mobilisation par celui-ci de la Réserve de fonds de roulement. Le Porte-parole des producteurs a indiqué que les producteurs souhaitaient formuler un certain nombre d'observations sur ce projet de décision ainsi que des suggestions visant à l'améliorer; elles pourront être formulées dans le cadre du point de l'ordre du jour concerné lors de la session du Conseil.

Prorogation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux [décision 4(LVIII)]

51. Ce projet de décision, qui comporte la page de titre uniquement, est évoqué ci-dessus (paragraphe 22). La DE a indiqué que le projet de décision originel préparé par le Secrétariat serait partagé avec les membres du GCNO à titre d'information.
52. Le GCNO recommande que les décisions répertoriées ci-après soient examinées en vue de leur adoption par le Conseil à sa cinquante-huitième session:
- i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LVIII)]
  - ii. Prorogation du Programme travail biennal de l'OIBT 2021-2022 [décision 2(LVIII)]
  - iii. Gestion du Budget administratif [décision 3(LVIII)]
  - iv. Prorogation de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT [décision 4(LVIII)]
53. Ces projets de décisions qui sont proposés (à l'exception du premier et du dernier) figurent à l'annexe 1 au présent rapport.

**Autres questions**

54. La DE a informé le GCNO que le *Bulletin des négociations de la Terre* (ENB) ne serait pas présent cette année à la session en raison du programme international très chargé cette année et d'un manque de financement. Le Secrétariat se concerte avec un autre pays membre pour obtenir un financement de dernière minute qui, s'il est obtenu, ne garantira pas pour autant la présence de l'ENB, compte tenu du préavis très court. Elle a observé que l'équipe de communication de l'OIBT assurerait comme à l'accoutumée la couverture quotidienne de la session. Le Conseil pourra souhaiter veiller à ce qu'un budget suffisant soit disponible pour permettre à l'ENB de couvrir les sessions ultérieures du Conseil.

**K. Ajournement**

55. La trente-sixième réunion du GCNO a été ajournée à 20 h 55, heure du Japon, avec une motion de remerciement au Président et aux participants à la réunion.

## **ANNEXE A**

### **Projets de décisions**

**Seul le texte des projets de décisions figure en annexe au présent rapport.**



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LVIII)/...  
xx novembre 2022

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION  
Du 7 au 11 novembre 2022  
Yokohama (Japon) (en hybride)

### Projet de DÉCISION 2(LVIII)

#### PROROGATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT 2021-2022

Le Conseil international des bois tropicaux,

Appréciant les travaux du Secrétariat ayant pour objet de mettre en œuvre le Programme de travail biennal des années 2021 et 2022;

Prenant note que le rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal 2021-2022 présenté à la cinquante-huitième session du CIBT [Document ITTC(LVIII)/7] comporte, dans les comptes rendus sur la situation de leur mise en œuvre fournis au sujet des Activités approuvées concernées, une description des travaux qui pourraient se poursuivre en 2023 et ultérieurement;

Prenant également note de la recommandation du Groupe consultatif non officiel que soit prorogé le Programme de travail biennal 2021-2022 de manière à le remettre en phase avec le cycle biennal du Budget administratif de l'OIBT;

Décide de:

1. Proroger le Programme de travail biennal 2021-2022, tel qu'adopté par la décision 2(LVI), pour une période d'une (1) année;
2. Exhorter l'ensemble des membres à verser leurs quotes-parts de contribution à échéance et d'envisager de mettre à disposition des moyens supplémentaires, sous la forme de contributions volontaires ou de ressources en nature, destinés à mettre en œuvre le Programme de travail biennal 2021-2022;
3. Prier la Directrice exécutive de rechercher des sources de financement supplémentaires pour financer la mise en œuvre du Programme de travail biennal 2021-2022 qui se poursuit;
4. Prier la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil sur les avancées de la mise en œuvre du Programme de travail biennal 2021-2022 à sa cinquante-neuvième session;
5. Prier la Directrice exécutive de présenter un nouveau Programme de travail biennal pour examen et approbation par le Conseil à sa cinquante-neuvième session.

\* \* \*



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LVIII)/...  
xx novembre 2022

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION  
Du 7 au 11 novembre 2022  
Yokohama (Japon) (en hybride)

### Projet de DÉCISION 3(LVIII)

#### GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF

Le Conseil international des bois tropicaux,

Appréciant les efforts continus déployés par la Directrice exécutive et son personnel pour opérer des réductions de coûts dans les dépenses du Budget administratif de l'exercice 2022;

Notant avec préoccupation les versements insuffisants à ce jour de contributions opérées par les membres en faveur du Budget administratif pour 2022;

Reconnaissant que la Réserve de fonds de roulement est mise à disposition pour résorber le déficit de fonds destinés à mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation, et qu'elle permet d'assurer la poursuite des opérations de base dans l'éventualité d'un manque temporaire de liquidités;

Reconnaissant que des versements après échéance pourront fréquemment survenir à l'avenir en raison d'une urgence ou d'un repli économique mondial et d'incertitudes budgétaires, et reconnaissant également que, en 2021, un déficit d'environ 400 000 dollars des États-Unis a été encouru entre les dépenses du Budget administratif approuvé et les quotes-parts de contribution perçues de la part des membres, et que le montant des contributions des membres au Budget administratif versé au cours de la période restante de 2022 pourrait être insuffisant par rapport au montant total des dépenses estimé pour 2022;

Rappelant la décision 3(LVII) qui autorise la Directrice exécutive à transférer, si nécessaire, par exemple en cas de situation d'urgence, un montant n'excédant pas 10 pour cent du Budget par an de la Réserve de fonds de roulement sur le Compte administratif afin de pallier l'insuffisance de fonds destinés à mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation, et en vertu de laquelle a été créé un groupe intersessions en ligne chargé de formuler des recommandations sur la gestion du Budget administratif;

Notant en outre que les recommandations formulées par le groupe intersessions créé en application de la décision 3(LVII), qui sont contenues dans son rapport (ITTC (LVIII)/4), ont été discutées au cours de la cinquante-huitième session du Conseil;

#### Décide de:

1. Autoriser la Directrice exécutive, si nécessaire, en cas par exemple de situation extraordinaire ou d'urgence, à transférer de la Réserve de fonds de roulement un montant n'excédant pas 15 pour cent du budget, avec effet immédiat, afin de pallier toute pénurie de fonds pour assurer la poursuite des opérations dans l'éventualité d'un manque temporaire de liquidités et mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation, sous réserve que les dépenses restent dans les limites du budget annuel spécifié; et prier la Directrice exécutive de fournir un compte rendu annuel sur les prélèvements opérés sur la Réserve de fonds de roulement au Comité des finances et de l'administration (CFA) lors des sessions du Conseil;
2. Prier la Directrice exécutive de refléter le paragraphe 1 dans l'article 5.5 du Règlement financier, en maintenant l'exigence de faire rapport de manière opportune au Comité des finances et de

l'administration, par l'intermédiaire de son président, eu égard à tout prélèvement opéré sur la Réserve de fonds de roulement; et de reconstituer tout montant prélevé sur la Réserve de fonds de roulement au moyen des contributions dans les meilleurs délais;

3. Prier le Secrétariat d'ajouter dans le rapport annuel du Comité des finances et de l'administration des informations sur le taux de perception annuel des quotes-parts de contribution;
4. Prier les membres de verser dans les meilleurs délais, et en intégralité, leur contribution aux Budgets administratifs, y compris ceux de 2022 et de 2023, ainsi que tous arriérés de contributions exigibles au titre des années précédentes, ce afin de prévenir tout épuisement supplémentaire des économies de l'Organisation découlant de la mobilisation de la Réserve de fonds de roulement pour pallier l'insuffisance de contributions;
5. Appeler le Secrétariat à poursuivre les réductions de coût appropriées et les mesures d'efficacité selon que nécessaire dans le cadre des Budgets administratifs de 2022 et de 2023;
6. Proroger d'une (1) année le mandat du groupe intersessions en ligne créé en application de la décision 3(LVII).

\* \* \*